

## Pratiques culturelles et conservation de la biodiversité en Guinée

Marcel Sow

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/ere/5324>

DOI : [10.4000/ere.5324](https://doi.org/10.4000/ere.5324)

ISSN : 2561-2271

**Éditeur**

Centr'ERE

**Référence électronique**

Marcel Sow, « Pratiques culturelles et conservation de la biodiversité en Guinée », *Éducation relative à l'environnement* [En ligne], Volume 4 | 2003, mis en ligne le 14 septembre 2003, consulté le 09 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ere/5324> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ere.5324>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Pratiques culturelles et conservation de la biodiversité en Guinée

Marcel Sow

---

- 1 Les questions de conservation et de développement, de normes culturelles et de valorisation des ressources naturelles sont liées et ne peuvent être comprises isolément. Dans le contexte actuel de la Guinée, la compréhension de telles relations passe nécessairement par une meilleure connaissance des différents systèmes de gestion des ressources naturelles en place.
- 2 Dans sa recherche, Condé (1997, p. 6) souligne que :

l'implication des populations locales est depuis une décennie à la base des stratégies et conventions environnementales, parce que les services qui ont en charge la conservation des écosystèmes dans les pays sous-développés sont désespérément inadaptés aux problèmes auxquels ils sont confrontés.
- 3 Cette implication est d'autant plus justifiée que les pratiques culturelles relatives à la conservation de la biodiversité représentent, en Afrique, une valeur qui a été négligée ou considérée sans importance par les décideurs ou certains milieux scientifiques, par le simple fait qu'on les rattache à la superstition. Omari cité par Byers (1997) observe que la révérence des Africains à l'égard de la nature et des endroits naturels était une attitude et pratique religieuse qui, tout en se développant, remplissait indirectement des fonctions sociales au sein de certaines communautés (par exemple, l'initiation des jeunes au passage à la vie adulte dans les forêts sacrées). En Guinée, il existe au sein des différentes structures traditionnelles, des pratiques culturelles qui ont, par le passé, contribué activement au maintien de la biodiversité des écosystèmes dont elles sont tributaires.
- 4 Aujourd'hui, la réhabilitation de telles pratiques s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles. Cette stratégie s'appuie entre autres sur la prise en compte des modes traditionnels de

gestion des ressources naturelles (ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, 2001).

- 5 Cet article s'inspire d'une recherche ayant pour but d'identifier les formes et les organisations traditionnelles de conservation et d'exploitation des ressources naturelles, de recenser les normes coutumières de gestion et les connaissances techniques locales existantes. Cet écrit repose sur une synthèse de travaux analysant des programmes de gestion des ressources naturelles et sur une synthèse de documents généraux traitant de la question.
- 6 À terme, les éléments issus d'une telle synthèse devraient permettre d'intégrer pleinement les considérations socioculturelles et économiques ainsi que les questions de l'environnement, afin d'obtenir une plus large participation des différents acteurs. Le tout visant la construction d'une théorie des stratégies de conservation et de gestion sur lesquels reposent les décisions des acteurs impliqués.

## Protection de la biodiversité par les structures traditionnelles

- 7 Les forêts sacrées et bosquets représentent un champ important de l'identité des populations locales (Jonas, 1998). D'après le Programme des Nations Unies sur l'environnement en Guinée (PNUE/GUINÉE, 1996), l'origine de ces lieux remonte à l'âge des communautés qui les adorent et leur conservation est placée sous la responsabilité des chefs coutumiers qui ont un pouvoir de décision sur l'exécution de l'ensemble des activités socioculturelles à l'échelle des villages. Hounghin (1998) note que l'implantation des sanctuaires et les rites qui se déroulent dans les forêts et les plans d'eau ont permis la survie des ressources naturelles dans maintes régions. Pellissier (1980) signale que la forêt et le bois sont, pour de nombreuses ethnies africaines, les domaines des ancêtres fondateurs. Ils abritent les tombes et le panthéon des demi-dieux dont les arbres sacrés sont les demeures. Pour Bertrand (1992), sur le plan socioculturel et magico-religieux, la forêt est le repaire des esprits et le support des représentations mythiques collectives.
- 8 Au Fouta Djallon<sup>1</sup>, les forêts villageoises et les bosquets<sup>2</sup> sont, depuis des temps reculés, objets d'une protection intégrale contre toute exploitation, assurée par les sages des villages. Selon Diallo et Diallo (1999), certaines espèces arborescentes<sup>3</sup> bénéficient d'une protection particulière et sont épargnées même pendant les défrichements culturaux. Cette protection est basée sur la formulation par les sages du village de plusieurs versions mythiques pour empêcher la destruction de la biodiversité. Par exemple : *chaque enfant du village a son jumeau dans la brousse ; le diable du village protège les galeries, les gros arbres et les essences consommables telles que le néré, le karité*. Ces consignes sont religieusement respectées par l'ensemble des habitants du village. Ce qui, du coup, épargne les ressources concernées de toute forme d'exploitation.
- 9 D'après le Ministère de la Santé publique (1996) de la Guinée, les plantes médicinales constituent un élément d'identité culturelle à travers la spécificité de leur forme d'utilisation. Les différents usages qui sont faits des plantes médicinales découlent d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire permettant d'améliorer les conditions de vie des populations. Selon le même organisme-auteur, c'est pour ces raisons que les espèces floristiques entrant dans la pharmacopée, dont dépendent la survie des populations

locales et un certain équilibre de la biodiversité sont, dans la plupart des cas, protégées dans diverses régions du pays par les chefs coutumiers.

- 10 De plus, il faut signaler que la plupart des activités socio-économiques étaient l'objet d'une réglementation établie et contrôlée par les chefs coutumiers. En pays Coniagui<sup>4</sup> par exemple, le rônier (*Borassus aethiopum*), en raison de son importance socioculturelle, fait l'objet d'une attention particulière. Kouyaté et coll. (1998) et Diallo (1999) précisent que ses feuilles sont utilisées pour la fabrication de colliers de fiançailles et de masques (*lukuta* qui préside l'initiation des jeunes garçons et *ahoré* qui supervise la cérémonie d'excision des jeunes filles) et que les noix du fruit sont utilisées dans les danses traditionnelles. En Haute Guinée, selon Berété (1998), il existait dans les communautés malinkés<sup>5</sup> au début du 13<sup>e</sup> siècle, une charte sur la gestion des ressources naturelles dont les dispositions ont été prises par les chefs coutumiers. Cette charte concernait entre autres la réglementation de la chasse, des feux de brousse et de l'abattage des arbres. Tout délit était porté à l'attention des chefs de village appelés à décider en « collège des sages ». Face aux rares réfractaires, le village, à travers le pouvoir coutumier, brandissait l'amende fixée par et pour le village.

## Les menaces qui pèsent sur les pratiques culturelles

- 11 Depuis la colonisation, la culture traditionnelle s'est nettement affaiblie et les croyances ont changé dans certaines communautés. Au nombre des facteurs qui expliquent cette mutation, il y a la pression humaine exercée sur les ressources due à l'explosion démographique et le comportement des agents de l'administration publique qui ont parfois une certaine réserve par rapport aux valeurs culturelles.
- 12 Selon le Programme régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie (1995), les politiques successives menées depuis le début du siècle ont conduit d'une part à la désorganisation complète des *systèmes traditionnels* de gestion des feux et d'autre part, à la culpabilisation des populations usagères de feux. Avec la pression démographique et la demande croissante en terres cultivables, certains lieux protégés localement et certains bosquets sacrés ont été sacrifiés avec des conséquences désastreuses sur l'environnement de certaines localités. Finalement, la répression a pris le pas sur l'éducation. Cette observation semble partagée par le PNUE/GUINÉE (1996) qui, dans une étude sur la biodiversité, indique que la dégradation des ressources naturelles des terroirs villageois s'est accompagnée d'une dégradation des *structures traditionnelles* des villages et notamment des structures de gestion des ressources du terroir. Ceci s'est quotidiennement traduit par des phénomènes de répartition anarchique des champs annuels de culture, de défrichement des zones protégées, de privatisation des terres, de chasse sans respect des équilibres de la faune, de feux incontrôlés, de divagation des troupeaux et finalement, de migration massive. Pourtant, souligne l'étude, il y a quelques années les parcelles forestières destinées à être brûlées puis cultivées, étaient désignées par les chefs coutumiers et, après un certain temps de mise en culture, elles étaient laissées en jachère pendant un quart de siècle environ pour la reconstitution du couvert végétal. Aujourd'hui, conclut l'étude, les durées de mise en jachère sont tombées à trois ans entraînant une détérioration irréversible des sols.

- 13 Les peuplements de rôniers qui existent dans les zones périphériques du parc Badiar situé dans la région Nord de la Guinée, ont connu une dégradation considérable. À l'origine de celle-ci, Diallo (1999) signale essentiellement deux facteurs :
- premièrement, les *facteurs anthropiques* que sont la coupe du bois de rônier, l'extraction de la sève et du chou-palmiste utilisant la technique d'ablation du bourgeon terminal, le défrichage des champs, l'élevage et les feux de brousse incontrôlés ;
  - deuxièmement, les *facteurs administratifs* qui se résument à l'instauration de taxes sur l'exploitation du rônier qui ne tiennent pas compte du caractère destructif des techniques utilisées.
- 14 C'est pour cette dernière raison, poursuit l'auteur, que de nombreux rôniers ont disparu du fait de l'extraction de la sève par des personnes qui acquièrent les droits d'exploitation par des transactions administratives et exploitent toutes les catégories d'âges de rôniers. Diallo (1999) ajoute que, autrefois, lorsque les rôneraies étaient sous *protection villageoise tribale*, seuls les pieds mâles de plus de dix mètres de haut et ayant au moins un renflement étaient récoltés. Les villageois se préoccupaient ainsi de la régénération des peuplements.
- 15 Les espèces végétales utilisées en médecine traditionnelle connaissent une dégradation de plus en plus prononcée sous l'influence des feux de brousse incontrôlés, de certaines techniques culturelles, du surpâturage et de l'urbanisation. Les effets conjugués de ces différents facteurs contraignent les praticiens traditionnels à parcourir des distances de plus en plus longues pour trouver les plantes médicinales. Ces dernières constituent un important potentiel dont la dégradation et la disparition représentent un grave préjudice pour le système actuel de santé en Guinée ainsi qu'une perte pour les générations futures (ministère de la Santé publique, 1996).
- 16 Une enquête réalisée par Fofana et coll. (1999) sur la protection de la faune montre que plusieurs animaux sauvages étaient jadis protégés dans la région du Fouta Djallon. Cette protection était basée surtout sur des *coutumes* ou sur la religion et contribuait à limiter la prédation. Ces dernières années, des mentalités nouvelles sont venues rompre ces *couvertures traditionnelles* livrant ainsi la biodiversité à une exploitation irrationnelle. L'enquête de Fofana et coll. (1999) révèle que la chasse individuelle ou collective, la dégradation du milieu naturel pour des activités agricoles et le recours aux feux de brousse ont conduit à rendre le milieu vulnérable et surtout inapproprié à la prolifération de la faune. Beaucoup d'espèces animales font aujourd'hui l'objet d'une commercialisation sous prétexte de traiter « traditionnellement » ou « naturellement » certaines maladies. C'est le cas notamment du singe rouge, du chacal et du vautour qui, aujourd'hui, sont exploités à large échelle. Pour contrer pareille situation, Fofana et coll. (1999) recommandent l'organisation de séances de sensibilisation auprès des chasseurs, des paysans et des hommes politiques locaux pour restaurer ces espèces en voie de disparition.
- 17 En définitive, les structures traditionnelles ont, dans une large mesure, perdu tout sentiment de responsabilité à l'égard de la protection des ressources naturelles. Elles éprouvent souvent quelques incertitudes quant à leur droit sur les terres et les arbres. Pourtant la culture traditionnelle guinéenne, loin de constituer un obstacle à la protection de l'environnement, représente un garant de la protection des écosystèmes et de la pérennité de la biodiversité. Dans l'optique de la conservation de la biodiversité, il nous semble donc important de déployer des efforts pour préserver certains types de comportements culturels (protection des forêts sacrées et bosquets,

recours à la législation coutumière par exemple). En effet, chaque communauté prend des décisions sur la façon d'utiliser les ressources naturelles de son environnement dans le cadre de son propre éventail de valeurs. Les décideurs doivent prendre en compte ces *valeurs* et les *pratiques* qui en découlent, pour une utilisation durable de la biodiversité à travers une approche communautaire.

## Conclusion et recommandations

- 18 Cet article révèle que les facteurs socioculturels tels que les traditions, les coutumes, les croyances et les tabous sont des éléments déterminants qui influencent les comportements des populations vis-à-vis de la sauvegarde de la biodiversité. Liés aux valeurs et normes sociales, ces facteurs motivent les décisions, pratiques et actions des populations. Les décideurs devraient logiquement valoriser les pratiques culturelles des communautés en matière de conservation de la biodiversité en préservant les traditions, les coutumes et les croyances des divers groupes culturels et en intégrant les acquis de la législation traditionnelle dans le cadre législatif et réglementaire étatique.
- 19 Une piste fort intéressante de valorisation de ces acquis est la mise en œuvre de projets d'éducation relative à l'environnement dans les écoles. Lors des classes promenades par exemple, un accent sera mis sur la découverte des différentes pratiques culturelles (lieux sacrés, mares, législations coutumières) relatives à la conservation et la valorisation de la biodiversité tout en impliquant la communauté (implication du guérisseur traditionnel, du gestionnaire des forêts sacrées, des chefs coutumiers dans l'apprentissage des élèves). Des activités pratiques dans les milieux sacrés permettront aux élèves de se familiariser avec les espèces d'importance traditionnelle. Des recherches ainsi effectuées par les élèves pourront être partagées avec la population à travers des conférences-débats, des théâtres scolaires et des ateliers de vulgarisation.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Berété, M. (1998). La législation traditionnelle de gestion des ressources naturelles : le « Wa ton ». *Bulletin du PACIPE (Programme régional d'assistance à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement)*, numéro 12, 16.
- Bertrand, A. (1992). L'organisation sociale pour la destruction des forêts : le cas de la Guinée Bissau. *Arbres, forêts et communautés rurales, Bulletin numéro 2*, 35-51.
- Byers, B. (1997). *Démarche pour comprendre et influencer les comportements à l'égard de la conservation et de la gestion des ressources naturelles*. Washington D.C. : Programme d'appui à la biodiversité, Bulletin sur la biodiversité africaine, numéro 4.
- Condé, K. (1997). *Les organisations sociales traditionnelles et les services publics de conservation des écosystèmes dans le contexte guinéen (cas du Parc national du Haut Niger)*. Mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire, sociétés et civilisations, option anthropologie, Université de Rennes (France).

- Diallo, A. et Diallo, S. (1999). *Gestion traditionnelle des ressources naturelles*. Conakry : Séminaire WAPLEC/Guinée, Université de Conakry.
- Diallo, D. (1999). *Inventaire et étude socio-économique de la rônieraie naturelle de Koil, préfecture de Koundara*. Mémoire de DEA en sciences de l'environnement, Centre d'étude et de recherche en environnement (CERE), Université de Conakry.
- Fofana, S., Diallo, A., Barry, A.K. et Boiro, I. (1999). *Quand les coutumes changent au détriment de la diversité biologique*. Conakry : Centre d'étude et de recherche en environnement (CERE), Université de Conakry.
- Houngnihin, R.A. (1998). Savoirs endogènes et protection de l'environnement au Bénin. *Bulletin du PACIPE (Programme régional d'assistance à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement) numéro 9, 28*.
- Jonas, I. (1998). Feux de brousse et de forêts. *Bise, Croix verte Côte d'Ivoire, Numéro « Forêts sacrées, patrimoine sauvé », 8*.
- Kouyaté, A., Sebastien, B.T. et Samuel, C.P. (1998). Aspects socioculturels de l'utilisation du rônier. Dans *Atelier technique sur la disparition du rônier dans la sous-région ouest-africaine*. Programme régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie, Conakry (Guinée), p. 1-48.
- Ministère de la Santé Publique. (1996). *Monographie nationale sur la biodiversité biologique. Thème : les plantes médicinales*. Conakry : ministère de la Santé publique.
- Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement. (2001). *Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique. Volume 1 : Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources*. Conakry : PNUD/FEM.
- Pellissier, P. (1980). L'arbre dans le paysage agraire de l'Afrique noire. Arbre en Afrique noire tropicale : la fonction et le signe. *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines, 27, 131-136*.
- PNUE/GUINÉE. (1996). *Monographie nationale sur la biodiversité biologique*. Conakry : PNUE/GUINÉE.
- Programme régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie. (1995). *Actions de protection de la flore et de la faune et de leurs habitats*. Conakry : Programme régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie.

## NOTES

1. Le Fouta Djallon est une région montagneuse située dans la partie centrale de la Guinée qui constitue le château d'eau de l'Afrique occidentale.
2. Ces milieux sont classés comme zone de malédiction par les chefs traditionnels de certains villages animistes.
3. C'est le cas notamment de *Parinari excelsa*, *Parkia biglobosa*, *Erythrophleum guineense* et *Anthocleista djalensis*.
4. L'ethnie Coniagui habite traditionnellement la partie Nord de la Guinée à la frontière avec le Sénégal.
5. Les communautés malinkés habitent traditionnellement la partie Est de la Guinée à la frontière avec le Mali et la Côte d'Ivoire

---

## INDEX

**Keywords** : environmental education, biodiversity, culture, local knowledge, sacred places

**Mots-clés** : éducation relative à l'environnement, biodiversité, culture, savoirs locaux, lieux sacrés

**Index géographique** : République de Guinée

## AUTEUR

### MARCEL SOW

Marcel Sow détient une maîtrise en biologie de l'Université guinéenne et une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (Canada). Il est chargé du programme d'éducation relative à l'environnement à la Faculté des sciences de l'Université de Conakry (Guinée). Ses études sont généralement axées sur les représentations sociales de l'environnement. Parallèlement, il s'occupe de divers projets nationaux en matière de préservation des ressources naturelles, réalise des productions médiatiques et intervient dans le Programme national de lutte contre la pauvreté.